

Objet : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur économie sociale et solidaire

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmats - Martin Noblecourt -

Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoza

Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian -

de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau -

de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Michel Camoz à Christelle Favetta-Sieyes -

de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla -

de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier -

de James Hallay à Grégory Basin - de Laïla Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à

Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Josette Rémy à

Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 10

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Pierre Brun - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincq - Max Joly -

Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 103-22 C

objet **RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur économie sociale et solidaire**

Philippe Gamen en l'absence de Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, rappelle que l'ensemble des demandes de subvention reçues au titre de l'année 2022 a fait l'objet d'une instruction technique préalable à l'avis de la commission économie, emploi, insertion et enseignement supérieur du 4 mai 2022.

Les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- l'impact de la Covid-19 sur le fonctionnement de l'association (recours ou non au chômage partiel, aides reçues...) et la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2021.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Par ailleurs, il est rappelé que France active Savoie Mont Blanc et Régie Coup de pouce ont fait l'objet d'une convention pluriannuelle 2021-2022 dont le modèle a été validé par le Conseil communautaire du 15 avril 2021.

Cette convention contribue à sécuriser leur activité en leur assurant le soutien de l'agglomération sur deux années, dans le respect des termes de la convention.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le budget de Grand Chambéry pour l'année 2022,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, insertion et enseignement supérieur du 4 mai 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Gogny et Christian Berthomier ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : décide le versement des subventions pour un montant de 103 700 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre Grand Chambéry et les associations concernées.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 103-22 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur économie sociale et solidaire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) : annexe subventions ESS

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27453H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27453H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022